

Copie

Monsieur Digne vous a tant fauorise cestuy
qui apres auoir euoye le Cap. ne Torquere avecq
la Compaignie et la Compaignie de Capitaine
Edouard la Ville de St. Othman et est
sur prise dont luy debuez rendre graces
Quand aux particularitez de la comatoy
pour un soir ou mat d'amen et fene seulement
retourne par le Cap. ne de mes cheuaux apres
moir deu mes deux Compaignies met possible
de la Ville et le feu estant sur ce

Monsieur me recomandray bien humblement
a vos bonnes graces Je rendray la
touteur vous impartir de sante longue
et heureuse Vie En chescun de Courmay
ce 3m. de Septembre 1581

Très obéissant fils a vous
faire humble service
Eugene Perre de Melun

Le poste date

Consid. et come l'esperance a les estant
a table vous me donnez avec tel bon plaisir
de luy a luy sante et aux bonnet nouvelles

La suscription

PROV. ARCHIEF
VAN FRIESLAND.

Monsieur

Monsieur de France d'Oranien